

Délibération n°2022-011 du Conseil d'administration du 20 septembre 2022 relative à la nomination du Directeur général, en application de l'article 9 du décret

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 30

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Conformément à l'article 9 du décret et à l'article 11 du règlement intérieur, il a été fait appel public à candidatures pour pourvoir le poste de directeur général. M. François Tavernier, ingénieur de recherche Hors classe, précédemment directeur général des services au sein de l'ENS Paris-Saclay, a fait acte de candidature.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur, une commission formée de Anaïs Bréaud, Pascale Saint-Cyr, Jean-Michel Verdier, Nathalie Mayet et Pierre-Paul Zalio, a auditionné François Tavernier le 19 juillet 2022 et a choisi, au terme de cette audition, et s'est prononcée unanimement en faveur de sa nomination.

Il est demandé au conseil d'administration de donner son avis sur la nomination de François Tavernier par un vote.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

De donner un avis favorable à la nomination de M. François Tavernier comme Directeur Général de l'EPCC.

Article 2 :

D'autoriser le Président à majorer la rémunération prévue par le barème des contractuels d'au minimum 50 % et d'au maximum 80% pour le présent poste.

Votes pour : 26

Votes Contre :

Abstention : 4

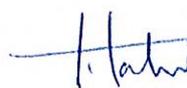
Affichage le 20/09/2022

Publication au registre des actes de l'Établissement le 20/09/2022

Transmission au contrôle de légalité le 20/09/2022

Délibération certifiée exécutoire le 20/09/2022

Le Président du conseil d'administration



Pierre-Paul Zalio